



Clap de fin
pour La Maladrerie
PAGE 2

Une borne de recharge
à La Flotte
PAGE 3

Agriculture et biodiversité
pour le Mois de l'Environnement
PAGE 3

Une diététicienne
au pôle de santé
PAGE 4

COMMUNICATION - DÉMOCRATIE

8 comités de quartier



Les comités de quartier, l'un des engagements majeurs de l'équipe municipale, vont bientôt voir le jour. Ils seront composés chacun d'au moins un élu municipal référent et de citoyens. Ces derniers seront tirés au sort parmi les candidatures volontaires reçues en Mairie. Un règlement intérieur est en cours d'élaboration et une réunion d'information commune aux huit

élus, de recevoir des informations et d'émettre des propositions au service de l'intérêt de tous les habitants du quartier. Il a pour vocation d'améliorer le cadre de vie quotidien et de créer un climat de convivialité et de proximité dans chaque quartier de La Flotte. Forces de proposition, les représentants des comités seront invités à rapporter le fruit de leur réflexion à leurs élus

comités de quartier sera prochainement organisée, afin d'expliquer leurs vocation et organisation.

De fonctionnement simple, le rôle de chaque comité est de permettre aux Flottais de dialoguer au plus près avec leurs

référents, ceux-ci assurant ensuite l'interface avec le Maire et le Conseil municipal.

La Flotte a ainsi été découpée en 8 quartiers, identifiés sur l'illustration jointe :

1 Le Moulin de Cocraud

2 Les Pelletantes

3 Le Moulin Rouge

4 Le Bourg-Ouest

5 Les Courans et La Croix Michaud

6 Le Bourg-Est

7 Bellevue

8 La Pointe des Barres et La Prée

ENVIRONNEMENT

Un verger communal



Dans le cadre d'une opération « *Un enfant, un arbre* » souhaitée par la municipalité, 35 arbres fruitiers seront plantés à l'automne sur un terrain situé à l'angle des rues des Bois et du Peux Baudin, ainsi qu'un gazon de type agricole et une jachère fleurie. De petites pancartes indiqueront ainsi au pied de chaque arbre le prénom des enfants flottais nés en 2021 et 2022. Tous les Flottais pourront, au fil des saisons, cueillir pour leur consommation personnelle des noisettes, amandes, abricots, cerises, pommes et kakis. ■

À propos...

D'une Vierge qui fait beaucoup parler d'elle



La statue de La Vierge a été érigée en 1955 grâce à une souscription lancée par des paroissiens. Elle est devenue un symbole et a donné son nom au quartier.

Saisi par la Fédération de la Libre Pensée agissant au nom de la Loi de 1905 interdisant l'installation de tout signe religieux sur le domaine public, le Tribunal Administratif de Poitiers nous a condamnés à déplacer la statue

dans un délai de six mois.

Les Flottais veulent que « leur Vierge » - qui fait partie de notre histoire et de notre patrimoine - reste à sa place. La pétition lancée par deux Flottais a recueilli près de 30 000 signatures. Fort de ce soutien populaire, le Conseil municipal du 21 mars a choisi à l'unanimité de faire appel. Et nous irons jusqu'au Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'Homme si nécessaire, en nous appuyant sur des dons pour financer ces recours.

Jean Paul Héraudeau, votre Maire

FAUNE

L'hirondelle, une espèce protégée

Chaque année, de nombreux nids d'hirondelles et de martinets sont détruits ou déplacés, au nom de travaux d'aménagement ou pour éviter les salissures. Cela perturbe ces oiseaux au retour de leur migration hivernale, puisqu'ils reviennent toujours aux mêmes nids. C'est un facteur important du déclin alarmant de ces espèces et La Flotte ne fait pas exception.



Or, hirondelles et martinets sont des espèces protégées, au titre du code de l'environnement (Loi du 10 juillet 1976 et arrêté du 29 octobre 2009). Il est ainsi interdit d'obstruer, de détruire ou d'enlever un nid de ces oiseaux, même en dehors des périodes de leur présence.

Une dérogation peut être accordée dans des cas très limités, s'il n'existe pas de solution alternative à la destruction. La demande doit être déposée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (CERFA N°13614*01). Obligatoire avant toute réalisation de travaux, la dérogation est délivrée par la préfecture qui l'accompagne d'un cahier des charges (éviter et compensation).

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou la gendarmerie sont habilités à intervenir, puisque la destruction d'un nid constitue un délit sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Pour éviter les salissures, il est recommandé d'installer une planche en bois sous le nid, par exemple.

Les hirondelles sont synonymes de bonheur, d'amour et de fidélité : protégeons-les ! ■

PROPRETÉ

Une priorité qui passera par des attitudes et une équipe

Parmi les grandes orientations de 2022, il est nécessaire pour La Flotte de travailler sur la propreté. Une fréquentation forte en saison estivale, des ruelles très empruntées, mais aussi des habitants souhaitant privilégier légitimement le cadre unique de leur village ont conduit à décider de renforcer le dispositif de la commune. Cela passe par un rappel des bons comportements que chacun doit avoir en entretenant les abords de sa maison ou avec son animal de compagnie. Comme le rappelle David Aubin, le Directeur des Services techniques, « on va mettre des moyens supplémentaires mais ce sont surtout nos attitudes personnelles qui sont très importantes ». Les moyens vont se traduire avant le début de la saison par le recrutement de personnels et l'acquisition de matériels spécifiques. Grâce à cela, les ruelles et les rues les plus empruntées feront l'objet d'un suivi hebdomadaire. Une communication spécifique sera faite en juin aux Flottais. ■



LOGEMENT

Clap de fin pour La Maladrerie

Depuis début mars, les six derniers logements locatifs de La Maladrerie sont occupés, tandis que les cinq maisons en accession à la propriété ont été livrées mi-mars aux familles sélectionnées, qui aménagent l'intérieur à leur goût avant d'y entrer.

L'inauguration officielle le 15 mars de ces cinq maisons en Bail réel solidaire marque la fin du programme de La Maladrerie, construit en plusieurs tranches entre début 2017 et mars 2022.

La Maladrerie comprend ainsi 76 logements, dont 52 en locatif social et 24 en accession à la propriété : 19 en Prêt social location-accession (PSLA) et 5 en Bail réel solidaire (BRS).

Dispositif novateur, ce BRS constitue une première en Charente-Maritime. Porté par Maisons Prim'Access (marque de La Compagnie du Logement), constructeur engagé en faveur de l'accession sociale, et Terra Noé, organisme de foncier solidaire, il permet à des ménages modestes d'accéder à la propriété à des prix très intéressants. Les propriétaires achètent les murs de leur logement et louent le terrain sur lequel il est bâti. Ce montage original garantit aussi le maintien durable de la vocation sociale de ces logements, puisqu'il s'accompagne d'une clause anti-spéculative.

Chacune des 76 maisons, de plain-pied ou à un étage, dispose d'un espace privatif extérieur avec terrasse, jardin et cabanon. Elles répondent aux règles d'accessibilité en vigueur et aux exigences de la « norme » RT 2012, permettant des consommations énergétiques maîtrisées.

La voirie sera achevée au cours du printemps et une quinzaine de places de stationnement supplémentaires créées, notamment le long de la rue de la Pierrailleuse, à proximité des nouveaux logements locatifs. L'allée piétonne longeant la rue de la Pierrailleuse sera prolongée jusqu'à la place Pierre Valteau.

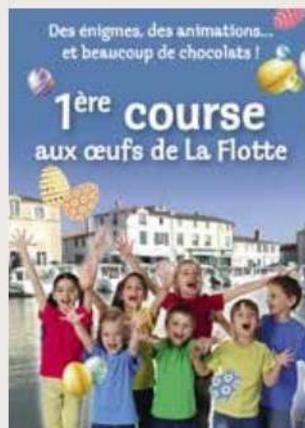
Un espace vert va aussi être aménagé à l'arrière de ces places de stationnement, et des arbres seront plantés. ■



C'est le 15 mars que les derniers arrivants ont reçu leurs clés.

ANIMATION

Une Course aux œufs... pour les petits Flottais



Le dimanche 17 avril la mairie de La Flotte, avec le musée du Platin, organise la première

course aux œufs patrimoniale. Annulée l'année dernière en raison de l'épidémie de Covid, cette manifestation se propose de conjuguer tradition festive et histoire, exclusivement pour les petits Flottais âgés de moins de 11 ans. Ils devront résoudre des énigmes dans les rues du village. A l'issue du parcours, ils se verront offrir des chocolats. Les inscriptions se feront jusqu'au 15 avril, au musée du Platin, 4 cours Félix Faure. Les parents seront les bienvenus pour accompagner leurs enfants. ■



ENVIRONNEMENT

Une borne de recharge à La Flotte

Une convention de servitude avec le SDEER ayant été votée au Conseil municipal de février, la borne de recharge électrique rapide va pouvoir être prochainement installée sur le parking de la base nautique, en face des points d'apports volontaires (déchets, verre, papier).

En service avant la saison, cette borne nouvelle génération permettra de charger 150 à 200 km d'autonomie en une heure, pour deux

véhicules simultanément.

Alors que le coût d'un tel équipement s'élève à 50 000 €, il sera gratuit pour La Flotte qui bénéficie d'un désistement de la part d'une autre commune, le SDEER estimant cet emplacement pertinent.

La borne de La Flotte viendra s'ajouter à celles du Bois-Plage-en-Ré, de Rivedoux-Plage, de Loix, de Sainte-Marie-de-Ré et de Saint-Martin-de-Ré. ■

EN BREF

• **Une pompe à eau** installée au Clos Martin permet à tous les usagers flottais de bénéficier gratuitement d'une eau épurée de qualité A. Privilégier cette eau présente un double bénéfice : la préservation des nappes en évitant l'utilisation de l'eau des puits et la diminution du volume d'eau douce rejetée dans la mer.

• **Deux dates à retenir** : Les aînés de plus de 65 ans seront invités à la Base nautique pour un thé dansant le samedi **14 mai** à 15h. Après une

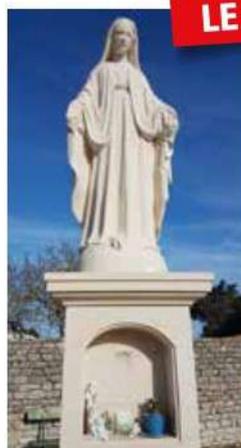
première édition réussie en 2021, le Marché paysan est de retour sur le cours Félix Faure le dimanche **22 mai** de 9h à 19h.

• **Un concert d'Harmony's Swing** sera organisé samedi 7 mai à 21h (horaire à confirmer), salle des Paradis à Sainte-Marie. Laurent Blondiau (trompettiste) et Rémi Toulon (pianiste), musiciens internationalement reconnus, se mêleront aux musiciens amateurs d'Harmony's Swing pour le thème « Nocturne » de cette soirée.

LE CHIFFRE

28 503

C'est le nombre de signatures recueillies en un mois par la pétition « Sauvez la statue de la Vierge de La Flotte en Ré » lancée par deux Flottais fin février dernier. Autant dire que le sujet mobilise bien au-delà de notre village et de l'île de Ré ! ■



QUOI DE NEUF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

INFRASTRUCTURE - ENVIRONNEMENT

La nouvelle Maline



Après trois ans de fermeture, La Maline a rouvert ses portes, à La Couarde, le 24 mars dernier. Cet équipement culturel rétais majeur a été entièrement réhabilité

et agrandi, pour un budget total de 7,2 M€, financé à 50 % par la Communauté de Communes, ainsi que par le Département, la Région, l'Etat, et le CNC. Il abrite désormais deux salles, l'une de spectacle, l'autre de cinéma et bénéficie d'équipements à la pointe. ■

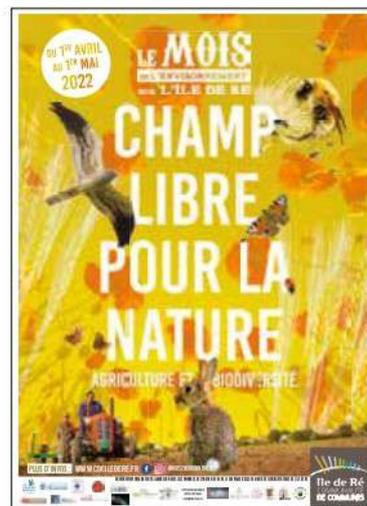
Retrouvez toute la programmation sur www.lamaline.net

« Champ Libre pour la Nature »

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 1^{er} mai, la 5^{ème} édition du Mois de l'Environnement sur l'île de Ré met à l'honneur l'agriculture et ses

interactions avec la biodiversité. Pollinisateurs sauvages, plantes messicoles, circuits courts, permaculture, biodiversité des sols figureront parmi les sujets abordés au travers des très nombreuses activités organisées chaque jour dans les dix communes. Une journée événementielle est également organisée le 16 avril, de 10h à 18h, au Bois-Plage.

La Flotte propose plusieurs animations, parmi lesquelles la création « *Danse, biodiversité et agriculture* », jouée, chantée et dansée par Contemp'Ré Danse aux Serres EARL Dorin le 21 avril, un spectacle pour les tout petits (3 à 5 ans) « *L'amie des fleurs* » par Marie-Ange Frey le 23 avril à la bibliothèque ou encore l'Observatoire agricole de la biodiversité à visiter le 26 avril. L'exposition « *Ré, l'île aux vignes, histoire d'un vignoble* » organisée par le Musée du Platin est à découvrir jusqu'au 1^{er} mai, ainsi que deux ateliers, pour les enfants sur le thème de la vigne, les 6, 14, 22 et 28 avril. ■



Découvrez le programme complet sur www.cdcliedere.fr

CIRCULATION

L'hyper-centre du village à nouveau piéton

Afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des piétons et d'améliorer la qualité de vie de chacun, la piétonisation de l'hyper-centre de La Flotte est reconduite dès ce printemps jusqu'au 25 septembre 2022. Cette mesure, appliquée dès l'été 2020 et dont le planning a été étendu en 2021, a en effet donné toute satisfaction.

Ainsi, depuis le 9 avril, les rues du centre-bourg sont interdites à la circulation et au stationnement de 10h à 19h jusqu'au 25 mai. A partir du 26 mai, la mesure s'appliquera aussi pour le Port et sera étendue jusqu'à 22h.

Du 27 juin au 11 septembre, la fermeture des rues de l'hyper-centre et du port sera effective jusqu'à minuit. Du 12 au 25 septembre, le secteur sera rouvert à la circulation à partir de 22h.

Sont concernées par cet arrêté municipal : les rues du Général de Gaulle, du Marché, Gustave Dechézeaux (partie entre la rue Gaston Lem et la rue du Général de Gaulle), Charles Biret, Jean Henry Lainé, ainsi que le quai de Sénac à compter du 26 mai. Les bornes automatiques fermeront ces rues.

Une signalisation réglementaire est mise en place à chaque extrémité des rues concernées. Seuls les véhicules d'intérêt général prioritaire seront autorisés à pénétrer dans le secteur piétonnier, en cas de nécessité, ainsi que les riverains détenteurs d'un badge d'accès délivré par le Maire. Tout stationnement y sera interdit. ■

AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

Les travaux en cours et à venir



Le réaménagement de la rue de la Clavette sera achevé en ce mois d'avril

➤ Le réaménagement du cours Chauffour se termine, avec la réalisation de deux ronds-points et la végétalisation. La seconde phase des travaux de la rue de la Clavette se déroulera du 19 au 26 avril.

➤ Le skate parc du Clos Bel Air sera ré-

installé avant la saison. Une salle de jeux démontable va être aménagée avec flipper, jeux vidéo et baby foot.

➤ Un panneau d'entrée d'agglomération 50 km/h va être mis en place au niveau de La Prée d'ici fin avril. Dans le centre-bourg, les marquages au sol 30km/h et des voies cyclables seront faits avant l'été.

➤ Le parking du cimetière va être signalé en zone bleue : 1 heure de stationnement y sera autorisée.

➤ Le permis de construire du nouveau pôle médical (La Croix-Michaud) a été déposé, la livraison est espérée pour juin 2023.

➤ Cet été, deux pompes à chaleur viendront remplacer la chaudière à fuel de l'école maternelle.

➤ Plage de l'Arnérault, le poste de secours et la zone de baignade seront mis aux normes avant l'été, un nouveau plongeur, composé de cubes, facilement démontable, sera installé. Des racks à vélos supplémentaires sont prévus, tout comme à l'Abbaye des Châteliers.

➤ Une brigade de propreté équipée de deux véhicules électriques Goupil (avec benne) va être mise en place, facilement identifiable. ■

SERVICES

Une diététicienne au Pôle de Santé



Depuis le 1^{er} mars, Chiara Turello, diététicienne, s'est installée au pôle médical de La Croix-Michaud. Elle vient ainsi compléter la palette d'offres de santé dispensées par les professionnels déjà installés : sage-femme, ophtalmologiste et orthoptiste.

Après des études de diététicienne à Lyon (BTS et Bachelor « diététique et nutrition appliquée »), Chiara est arrivée sur l'île de

Ré en septembre 2020. Sportive accomplie au Ré Beach Club, ayant commencé par exercer à domicile, elle souhaitait s'installer en cabinet, à mi-temps. Elle propose ainsi, du lundi au samedi matin, des consultations complètes et prodigue ses conseils axés sur les pathologies en lien avec l'alimentation : surpoids, diabète, insuffisance rénale, maladies cardio-vasculaires...

Du haut de ses 23 ans, elle développe aussi une activité en diététique sportive et aimerait mener des actions de sensibilisation à l'alimentation et de conseil auprès des jeunes, des seniors, et pourquoi pas, être associée aux commissions des restaurants scolaires et du collège. ■

Prise de RV au **06 80 86 47 20**

CARNET

Du 23 décembre 2021 au 5 mars 2022

NAISSANCES

Louise GUERARD	23 décembre
Aaron GUGLYA-MULLER	24 décembre
Noa DUHEC.....	9 février
Lucas PEYRARD.....	14 février

DÉCÈS

Pierre LE GALL.....	11 décembre
Gabriel SANCHEZ-ROJAS.....	25 décembre
Monique RANCHOU née MOULY.....	10 janvier
Serge LEROUX.....	20 janvier
Maurice CHEVRIÉ.....	28 janvier
Michel BERLOIN	6 février
Gisèle LE PORT née DENOS.....	7 février
Francis VERGEZ.....	7 février
Jeanne PÉCHEREAU née FORGET	24 février
Paule MARREC née YVON.....	5 mars

Lettre d'information du Maire de La Flotte

Directeur de la Publication : Jean Paul Héraudeau - Rédaction : Mairie - Maquette & mise en page : Valérie Le Louer - Impression : Imprimerie Rochelaise - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : 3200 exemplaires - Distribution en boîtes à lettres

Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.



10-31-1240